

# LA GÉNÉROSITÉ DES FRANÇAIS

JACQUES MALET\*

**E**n lien avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP), un point très détaillé est fait sur les dons déclarés par les Français à l'administration fiscale : plus de six millions de foyers fiscaux représentent en effet un véritable reflet de la générosité, au fil des années, selon une approche et une méthodologie parfaitement homogènes. Ces données portent sur les dons consentis, selon l'âge des donateurs et leurs tranches de revenus, et aussi selon les territoires. Une analyse détaillée des spécificités de chaque département, au regard du nombre et de la générosité des donateurs, permet de dresser une typologie qui peut être utilement rapprochée d'autres indicateurs sociaux, économiques ou encore démographiques. Notamment pour mieux comprendre les ressorts de la générosité individuelle ainsi que les

conditions favorables à une dynamique de générosité et de solidarité dans les territoires.

Un bilan très détaillé de la collecte de chaque année est également réalisé, en lien étroit avec une centaine d'associations qui composent un panel représentatif, correspondant à près de 1,5 Md€. L'évolution ainsi constatée est confrontée à celle qui est mesurée auprès de l'administration fiscale et les deux approches se consolident ainsi mutuellement.

Dans le souci de bien rester en prise directe sur la réalité du terrain, une enquête annuelle intitulée « À l'écoute des donateurs » permet d'observer leur comportement de don, leurs réactions face à l'actualité, qu'elle soit faite de difficultés liées à la crise, de drames consécutifs à des catastrophes naturelles ou, hélas, de polémiques que la presse ne manque jamais de relayer.

---

\* Président, Recherches & Solidarités.

Enfin, cette observation ne serait pas complète si elle n'intégrait un regard permanent sur les incitations et les freins par rapport aux comportements de générosité, notamment à partir d'une réglementation fiscale faussement favorable.

### **UNE OBSERVATION À PARTIR DE PLUS DE SIX MILLIONS DE FOYERS DONATEURS**

Nous savons, de par différentes enquêtes qui se recourent, que 80 % des donateurs, environ, déclarent tout ou partie de leurs dons, du moins lorsqu'ils sont effectués par chèque, virement ou Internet et peuvent donner lieu à un reçu fiscal. L'observation des déclarations à l'administration fiscale, à partir de plus de six millions de foyers fiscaux concernés<sup>1</sup>, permet donc d'obtenir des résultats représentatifs de la générosité en France.

Cette observation s'appuie sur trois critères complémentaires dont les valeurs varient au fil des années, traduisant le comportement des donateurs. Les derniers chiffres disponibles correspondent aux dons déclarés en fin de premier semestre 2009, avec la déclaration des revenus de l'année 2008.

Le montant des dons déclarés s'est élevé à 1,77 Md€, en augmentation de 4,5 % par rapport aux dons de l'année 2007. Cette variation est nettement plus faible que celle qui avait été observée entre 2006 et 2007 (7,7 %).

Le nombre des foyers déclarant un don a été précisément de 6 068 000 au titre des dons de l'année 2008, en augmentation de seulement 0,3 % par rapport à l'année 2007 qui avait connu une augmentation de 3,4 %.

Le don moyen par foyer fiscal déclarant est passé de 280 euros en 2007 à 292 euros en 2008.

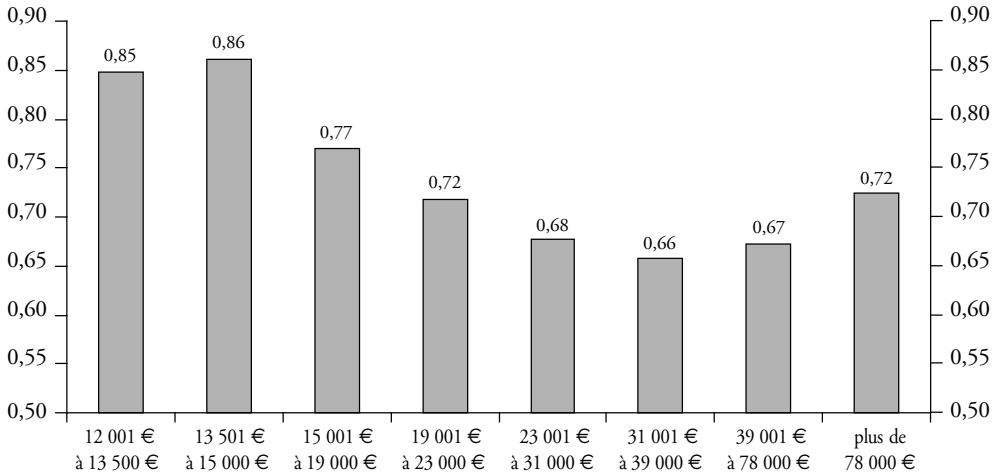
Ainsi, l'année 2008 a marqué un net ralentissement de l'augmentation du nombre des donateurs, comme le laissent supposer les enquêtes menées à l'automne et dans lesquelles les donateurs craignaient de ne pouvoir donner autant, voire de pouvoir donner en fin d'année. En revanche, les foyers les plus aisés ont manifestement fait un effort, comme ils l'annonçaient dans ces mêmes enquêtes, ce qui a eu pour résultat de compenser et de parvenir à un montant des dons en augmentation de 4,5 %.

### **LA NOTION DE GÉNÉROSITÉ**

Il s'agit bien de ce que l'on donne par rapport à ce que l'on gagne. Pour la première fois, nous avons demandé à la DGFIP de nous indiquer le montant des revenus imposables déclarés par les donateurs eux-mêmes, pour chaque tranche de revenus nets. Il nous est donc possible de fournir avec précision le rapport entre le don moyen déclaré et le montant moyen du revenu imposable des donateurs concernés, et ce, pour chaque tranche de revenus.

Avec une grande précision, nous

**Graphique 1**  
**Rapport entre le don moyen et le revenu imposable moyen**  
**des donateurs imposables**  
(en %)



Sources : Direction générale des finances publiques ; traitement par Recherches & Solidarités.

obtenons la tendance, observée depuis de nombreuses années, selon laquelle la générosité est proportionnellement plus forte chez les contribuables les plus modestes.

Un calcul très simple permet de constater que si les contribuables des trois dernières tranches (plus de 31 000 euros) donnaient dans la même proportion que les contribuables modestes (0,85 %), le produit reçu par les associations serait supérieur de 192 M€ chaque année.

**LA GÉNÉROSITÉ**  
**N'ATTEND PAS**  
**LE NOMBRE DES ANNÉES**

Contrairement à ce que pensent encore trop d'associations qui collectent,

le donateur n'est pas forcément une personne âgée, seule et de sexe féminin... Une coopération régulière avec les services de la DGFIP nous permet d'observer la répartition des donateurs et des montants déclarés en fonction de leur âge.

Le tableau 1 (ci-après) présente la répartition des donateurs imposables et non imposables réunis en fonction des tranches d'âge et des montants déclarés, et ce, sur une période significative de trois années consécutives.

Certes, les plus de soixante-dix ans représentent un tiers des donateurs déclarants (33,1 %) et 36 % des montants déclarés. On notera cependant une évolution constante à la baisse s'agissant des montants déclarés, cette proportion étant passée de 38,4 % à 36 % entre 2006 et 2008.

**Tableau 1**  
**Répartition des donateurs imposables et non imposables**  
 (en %)

Tranche d'âge	Ventilation des donateurs			Ventilation des montants des dons		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Moins de 29 ans	3,4	3,6	3,5	2	2,2	2,4
30-39 ans	9,6	9,7	9,5	7,1	7,2	8,7
40-49 ans	15,7	15,5	15,2	13,9	14,5	14,1
50-59 ans	19,7	19,2	18,9	19,1	18,9	18,9
60-69 ans	18,9	19,3	19,9	19,4	20,0	19,9
Plus de 70 ans	32,8	32,7	33,1	38,4	37,2	36
Total	100	100	100	100	100	100

Sources : Direction générale des finances publiques ; traitement par Recherches & Solidarités.

À l'inverse, les moins de quarante ans, représentant en 2008 13 % des donateurs, déclarent des montants de dons correspondant à 11,1 % du total et cette proportion est en hausse constante sur les trois années observées, à partir des 9,1 % constatés en 2006.

On assiste ainsi à une évolution progressive, au détriment des plus de soixante-dix ans, peut-être expliquée par une certaine lassitude face aux nombreuses sollicitations dont ils font l'objet de la part des associations, mais aussi par une certaine diminution de leur pouvoir d'achat. En même temps, on assiste à la montée en puissance assez rapide des dons des moins de quarante ans, qui peut s'expliquer à la fois par l'utilisation de plus en plus courante des nouvelles technologies (Internet) et par un effort réalisé par les associations pour affiner les bons messages à leur intention.

## L'ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN FRANCE

Les variations de la collecte d'une association donnée peuvent être très fortes et contradictoires d'une année sur l'autre : la survenue d'une catastrophe (tsunami, séisme en Haïti...) change fortement le bilan d'une association d'urgence ; une nouvelle politique de sensibilisation des donateurs peut faire s'envoler de plus de 20 % les montants de collecte...

Aussi, il est indispensable de travailler sur un très large panel d'associations, présentes dans tous les secteurs où peut s'exercer la générosité, et correspondant à un montant élevé de collecte. Ce panel constitué par Recherches & Solidarités comporte plus d'une centaine de collecteurs, avoisinant 1,5 Md€ de collecte, et est suivi depuis de nombreuses années.

De même, il est indispensable de vérifier *a posteriori* la pertinence des chiffres avancés pour une année donnée, selon cette approche, grâce aux bilans transmis par l'administration fiscale avec une année de décalage. C'est l'objet du graphique 2 qui présente les deux courbes construites en base 100, à partir de l'année 1995.

La corrélation constatée entre les deux courbes est quasiment parfaite (0,96 pour un maximum de 1). Quelques différences apparaissent certaines années : en 2004, l'incitation de la loi de 2003 a joué et la proportion des déclarants a légèrement augmenté, et la courbe Bercy évolue davantage. Inversement, en 2005<sup>2</sup>, les associations ont reçu des dons liés au tsunami, notamment de la part de nouveaux donateurs n'ayant pas forcément le réflexe de les déclarer fiscalement, et la courbe Bercy évolue moins vite. Malheureusement, nous avons constaté, comme

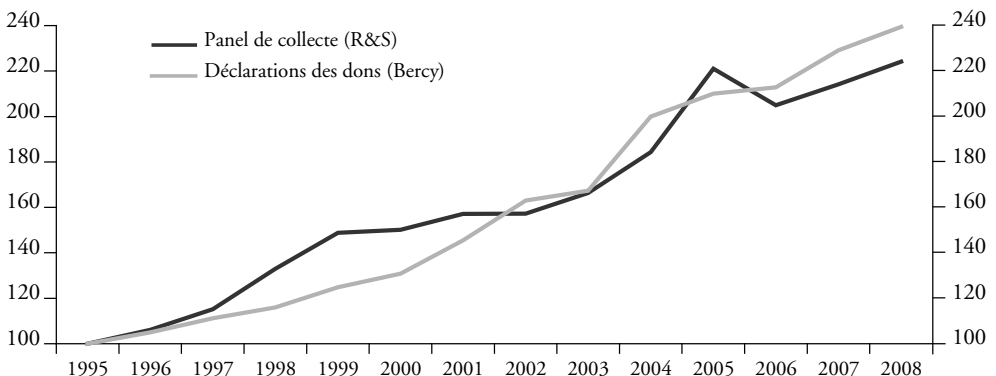
tous les collecteurs, que l'effort exceptionnel réalisé par les Français en faveur de l'Asie ne s'est pas reporté sur d'autres causes l'année suivante, et la courbe de la collecte s'est effondrée en 2006.

En 2008, l'évolution est très proche : 4,5 % concernant la courbe Bercy et 4,7 % pour ce qui est de notre panel. Ceci démontre que les deux courbes d'évolution se renforcent mutuellement, ce qui nous permet de disposer d'un outil robuste pour observer la générosité des Français.

## COMBIEN DONNENT LES FRANÇAIS CHAQUE ANNÉE ?

Notre démarche s'appuie sur l'expérience et sur de nombreuses enquêtes menées auprès des Français, tant par la Fondation de France que par

**Graphique 2**  
**Évolutions respectives du suivi de la collecte et des déclarations de dons**  
(en base 100, 1995)



Sources : Direction générale des finances publiques ; panel de collecte et traitement par Recherches & Solidarités.

Recherches & Solidarités. Selon le modèle construit en commun, nous estimons que l'on a dépassé 3 Md€ en 2007 et que l'on a atteint environ 3,2 Md€ en 2008.

Cette estimation prend en compte les dons déclarés par chèque, virement et Internet, les dons de même nature non déclarés ainsi que ceux en espèces.

## À L'ÉCOUTE DES DONATEURS

Quatre enquêtes nationales, réalisées entre juin 2008 et mai 2010<sup>3</sup>, ont permis d'interroger plusieurs milliers de donateurs, à la fois pour connaître leur comportement de don, leurs attentes vis-à-vis des associations qui collectent ainsi que leurs déceptions éventuelles.

Les donateurs sont fidèles à une ou plusieurs associations dans une proportion de 70 %. Plus ils avancent en âge et plus leur don est important, plus ils se définissent comme des donateurs fidèles, organisés et engagés : dans une proportion de 66 % en moyenne qui monte à 77 % chez les plus de soixante ans.

Ils sont de plus en plus exigeants, en contrepartie de leur fidélité. Pour donner à une association, 70 % des donateurs attendent impérativement une présentation claire de ses valeurs et de ses missions. Ce trait se retrouve également parmi les jeunes donateurs qui utilisent de plus en plus les nouvelles technologies pour donner : au cours des seuls premiers mois de 2010, notamment à l'occasion du drame d'Haïti, la proportion de ceux qui

ont donné par Internet a augmenté de 12 % et la proportion de ceux qui ont donné par SMS a progressé de 33 %.

Les donateurs ne veulent ni remerciements, ni cadeaux, mais des informations en retour concernant les actions menées par les associations qu'ils soutiennent et des informations financières. Ils pourraient être dissuadés de donner par un excès de sollicitations : c'est le cas pour 32 % des donateurs et le tableau 2 (ci-après) montre que plus on avance en âge, plus on reçoit des appels au don.

Si l'on prend en compte les donateurs qui reçoivent plus d'une sollicitation par mois, la proportion est assez stable entre trente et cinquante ans, soit un peu moins de 20 %. Elle grimpe à 25 % entre cinquante et soixante ans, pour exploser à 38 %, en moyenne, chez les plus de soixante ans<sup>4</sup>.

Et point n'est besoin de donner beaucoup pour être souvent sollicité : c'est ainsi que 17 % de ceux qui donnent globalement entre 40 euros et 75 euros par an sont sollicités plus d'une fois par mois. Cette proportion atteint 21 % chez ceux qui donnent annuellement entre 75 euros et 150 euros. C'est dire si nombre de ces sollicitations arrivent en pure perte.

Comme l'avait parfaitement démontré Sophie Rieunier<sup>5</sup>, chaque génération est particulièrement sensible à des formes particulières d'appel au don, le *mailing* étant très loin universel. Une réflexion - pourquoi pas d'une manière concertée entre associations - serait utile pour mobiliser plus encore les nouvelles technologies, dans un objectif de conquête des jeunes générations.

**Tableau 2**  
**Réponse à la question : « Vous diriez que vous êtes contacté  
 par des associations par courrier ou par téléphone ? »**  
 (en %)

	18-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et plus
Moins d'une fois par mois	63	53	43	40	30
Environ une fois par mois	16	16	24	20	22
Plus d'une fois par mois	9	12	11	18	24
Presque chaque semaine	2	7	8	7	14
Vous ne savez pas trop	10	12	14	15	10
Total	100	100	100	100	100

Source : enquête Recherches & Solidarités de juin 2008.

## UN BEL ÉQUILIBRE ENTRE L'ASIE ET HAÏTI

Lors du tsunami qui a ravagé l'Asie, la collecte s'est effectuée essentiellement en direction de quelques grandes associations, présentes dans les pays concernés et en mesure d'intervenir rapidement. C'est la raison pour laquelle il a été relativement aisé, à partir de cette douzaine d'associations, de faire un bilan approximatif et impressionnant de la collecte (plus de 300 M€).

La situation a été différente lors du drame d'Haïti : la sensibilisation a été plus lente car la période était différente (en début d'année), jugée peu favorable par les associations qui venaient de collecter fortement en fin d'année comme de coutume. Les collecteurs ont été prudents pour éviter de collecter plus que nécessaire et d'encourir les reproches de la Cour des Comptes, assez sévère pour ceux qui n'avaient pas engagé assez rapidement les moyens collectés pour le tsunami.

De surcroît, le nombre des associations présentes en Haïti ou en relation de coopération avec ce pays est considérable : de telle sorte que la collecte a été répartie entre plusieurs centaines d'associations, l'agrégation des dons s'avérant dès lors difficile. La presse a alors titré à tort sur une faiblesse de la générosité des Français, comparativement à leur comportement vis-à-vis de l'Asie.

En ne prenant en compte que les donateurs en âge de donner dans les deux cas, nous avons constaté ce que nous pressentions : 35 % environ d'entre eux avaient donné pour le tsunami et ils se sont trouvés dans une proportion similaire pour donner en faveur d'Haïti. En revanche, parmi les drames oubliés, le tremblement de terre intervenu au Chili quelques semaines plus tard n'a mobilisé que peu d'associations et seulement 3 % des donateurs.

En France, la tempête Xynthia a donné à 8 % des donateurs l'occasion de faire un don, dans une proportion forte dans la région Poitou-Charentes,

en diminution au fur et à mesure que l'onde de générosité s'est affaiblie avec l'éloignement géographique du secteur concerné.

## UN CONSTAT ET UNE FAUSSE BONNE IDÉE

Quelques jours avant l'organisation du Téléthon, mobilisation traditionnelle et populaire depuis 1987, une vive polémique a été amplement relayée par la presse. Elle a très fortement perturbé la collecte réalisée par l'Association française contre les myopathies (AFM) qui a enregistré une baisse de 10 % de ses dons. Comme une sorte de « retour à l'expéditeur », elle a aussi perturbé la collecte organisée par le Sidaction, quelques semaines plus tard, en dépit d'une couverture médiatique sans précédent. Mais au-delà de ces deux associations, le résultat est lourd de conséquences pour l'ensemble du monde associatif.

Dans le cadre de notre enquête réalisée au mois de mai 2010, nous avons pu constater des dégâts considérables. 18 % des donateurs ont modifié leur comportement de don de la manière suivante : 5 % ont décidé de cesser de donner (9 % chez les femmes de plus de soixante ans et 6 % des personnes donnant plus de 1 000 euros par an), 3 % ont choisi de donner moins et 10 % ont convenu de répartir leurs dons de manière différente.

À l'occasion de cette polémique, mettant en avant certaines inégalités des collecteurs, notamment par rapport à des avantages médiatiques<sup>6</sup>,

certains beaux esprits ont avancé l'idée d'une sorte de « pot commun », destiné à recueillir les dons des Français pour les répartir ensuite selon les besoins. La question a clairement été posée aux donateurs qui ont massivement rejeté l'idée sans ambiguïté : parmi ceux qui se sont exprimés, 56 % n'y sont pas favorables car chacun doit pouvoir donner à la cause et à l'association de son choix (proportion qui monte à 72 % chez ceux qui donnent plus de 1 000 euros par an) et 24 % se disent favorables pour des raisons d'équité et d'efficacité. Les autres répondants (20 %) sont plutôt favorables, mais ne voient pas du tout comment cela pourrait fonctionner.

On pouvait largement s'en douter, mais la preuve est cinglante : toute querelle initiée en direction d'une association, particulièrement au moment le plus intense de la collecte, ne peut qu'affaiblir l'ensemble du dispositif organisé par les associations en faveur de la générosité.

La générosité en France se nourrit de multiples initiatives originales qui s'enrichissent mutuellement. Du reste, plus des deux tiers des donateurs donnent à deux associations au moins. Parmi ces initiatives originales, citons quelques exemples : les Restos du cœur à partir de 1985, le Téléthon à partir de 1987, le parrainage d'enfants des pays en difficulté, le Sidaction et, plus récemment, l'opération Pièces jaunes, ou encore l'initiative de La Voix de l'enfant s'appuyant sur le don par SMS... Chacun de ces exemples présente une originalité, s'adresse à des publics très larges et différents et a pu bénéficier d'une médiatisation utile.



Ces exemples constituent une sorte d'école du don, initiation indispensable, notamment chez les plus jeunes. Alors faut-il briser ces élans, risquer de casser ce qui fonctionne, pour une hypothétique régulation de la générosité ? Comme si le principe des vases communicants pouvait être imaginé ici et comme si l'on pouvait indiquer aux Français comment et vers qui ils doivent donner ! Il faut apprendre à respecter les donateurs dans leurs choix...

L'intelligence exige que l'on multiplie, au contraire, les opportunités pour les associations de s'adresser aux donateurs potentiels, pour élargir le cercle trop limité des 25 % de Français qui donnent aujourd'hui régulièrement et significativement. Et les nouvelles technologies permettent maintenant ce nouvel élan, bien au-delà de la médiatisation, et constituent pour les associations et aussi pour ceux qui veulent les aider un outil précieux, peu coûteux, interactif et à la portée de toutes les associations.

### **UN RÉEL EFFET DE LA CRISE**

Il est évident que la crise économique a joué globalement un rôle défavorable pour la générosité des Français : d'une manière mécanique chez les personnes aux revenus modestes (65 % des petits donateurs ont réduit un peu leurs dons), mais aussi sous un effet psychologique (8 % de ceux qui disent eux-mêmes disposer de moyens financiers très convenables les ont aussi réduits).

Par ailleurs, un nombre non négligeable de donateurs ont, au contraire, décidé de redoubler leurs efforts, se sentant plus mobilisés et concernés par les difficultés ambiantes : toujours chez ceux qui estiment disposer de moyens financiers très convenables, 21 % des donateurs indiquent qu'ils donneront plus en 2010.

### **DES DISPOSITIONS FISCALES FAUSSEMENT FAVORABLES**

Parmi les freins qui ralentissent la générosité en France, on ne dit pas assez que la réglementation fiscale (article 200 du Code général des impôts) ne constitue une incitation qu'en apparence. Certes, le « retour fiscal » correspondant à 66 % ou à 75 % du montant du don, sous forme d'économie d'impôt, est peut-être le plus substantiel au monde ; mais est-il véritablement incitatif ?

Comme nous n'avons cessé de le dire depuis la mise en place de ce que l'on a nommé le dispositif Coluche, il existe un soutien injuste, favorisant l'aide aux personnes en difficulté pour leur repas, leur logement et leurs soins, mais pas pour leur éducation, par exemple. Ce dispositif à deux vitesses est également inapplicable car même les Restos du cœur auxquels il était initialement destiné ne limitent pas leur action à ce qui est éligible à la partie la plus avantageuse.

Cet arsenal est enfin illisible pour le commun des donateurs - les enquêtes sur le sujet l'ont abondamment prouvé - car il comporte deux taux de retour fiscal (66 % et 75 %), deux plafonds

calculés différemment (en pourcentage du revenu imposable pour le premier et en valeur en euros modifiée chaque année pour le second).

Nous avons la preuve éclatante de ce que les fonctionnaires de Bercy nomment l'effet d'aubaine et qu'ils n'auront jamais vu d'aussi près, sans réagir pour autant... Le graphique 3 montre les évolutions respectives, dans le montant total des dons, de ce qui a fait l'objet d'un retour fiscal constaté et scrupuleusement mesuré et de ce qui est resté de fait à la charge des donateurs.

Ainsi, les incitations fiscales, comme leur nom l'indique - mais comme la réalité ne l'indique pas -, étaient destinées à encourager les Français à donner plus.

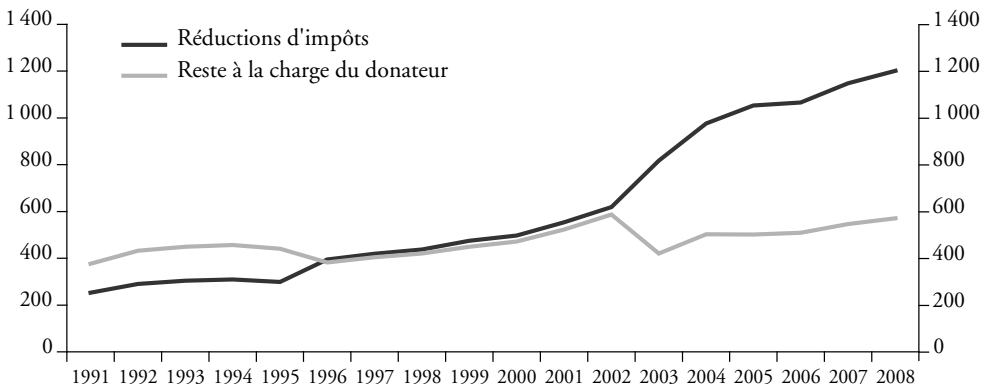
Certes, ils ont donné et déclaré en 2008 exactement 1,18 Md€ de plus qu'en 1991, mais la quasi-totalité de cette progression, soit un peu plus de 80 % (949 M€), provient de l'augmentation de la réduction d'impôt.

Les Français n'ont manifestement pas compris le parti qu'ils pouvaient en tirer pour être plus généreux.

Mais en dépit du temps - et de l'argent - perdu pour les associations depuis de nombreuses années - et notamment avec l'occasion manquée de 2003<sup>7</sup> -, il n'est peut-être pas trop tard si les parlementaires se mettent enfin au travail pour traiter ce sujet aussi sérieusement qu'il le mérite. Il n'est peut-être pas trop tard non plus pour que les collecteurs parlent d'une même voix, ce qui ne serait que naturel pour des organismes dont l'objectif même est de développer la solidarité.

Point n'est donc besoin d'une nouvelle loi : celle qui a été votée à l'unanimité des parlementaires le 1<sup>er</sup> août 2003 convient parfaitement, sous réserve qu'elle retrouve son esprit et son contenu, dénaturés moins de six mois plus tard par un amendement n'ayant donné lieu à aucune discussion, ni à aucune concertation.

**Graphique 3**  
**Part des dons déclarés restant à la charge des foyers fiscaux**  
(en M€)



Sources : Direction générale des finances publiques ; traitement par Recherches & Solidarités.

## AU BILAN...

Cette présentation ne saurait se terminer sans l'expression d'un souhait très sincère : celui de voir un nouvel élan donné à la générosité en France, dont on sait qu'elle est potentiellement très réelle, mais encore trop peu partagée : un quart des Français seulement donne régulièrement et de façon significative, par chèque, virement ou Internet, chaque année.

Ce nouvel élan passe par un dialogue de plus en plus développé entre les associations et ceux qui deviennent de plus en plus des « donacteurs<sup>8</sup> ». Un réel effort est fait et il est largement facilité par les nouvelles technologies et les échanges peu coûteux et parfaitement interactifs sous forme dématérialisée.

Il passe aussi par une prise en compte

de ce sujet, essentiel pour le développement du lien social dans ce pays, par les Pouvoirs publics et le législateur. Avec d'autres, notamment au sein des associations qui collectent, nous avons été témoins de leur manque d'intérêt manifeste pour cet aspect de la générosité.

Et pour cela, les efforts de chacun sont indispensables :

- les associations pour dialoguer plus encore avec leurs donateurs ;
- les donateurs eux-mêmes - et plus encore les donateurs potentiels -, sans doute aussi plus exigeants, pour être plus à l'écoute des projets des associations ;
- et les Pouvoirs publics pour encourager aussi la générosité, notamment en améliorant son accompagnement fiscal, non en quantité, mais en qualité pour le simplifier et mieux le faire connaître.

## NOTES

1. Sans compter deux fois les foyers qui déclarent un don dans chacune des deux catégories prévues (aide aux personnes en difficulté et autres dons).
2. La plupart des dons consécutifs à cet événement de la fin du mois de décembre 2004 ont été déclarés au titre de l'exercice 2005.
3. Du 17 au 29 juin 2008, auprès de 1 140 donateurs. Du 12 au 22 novembre 2008, auprès de 1 035 donateurs. Du 22 au 26 septembre 2009, auprès de 3 408 donateurs. Du 25 mai au 12 juin 2010, auprès de 1 646 donateurs.
4. Cette proportion augmente sensiblement encore au-delà de soixante-dix ans.
5. Rieunier (2008), *La générosité des Français*, Gualino éditeur.
6. Cette polémique a malheureusement rebondi à l'occasion du drame d'Haïti, au regard des accords d'exclusivité passés par la Fondation de France avec les médias du service public.
7. Une loi a été votée à l'unanimité du Parlement, après d'intenses discussions au cours du printemps 2003, comportant un seul dispositif et un seul taux de réduction d'impôt. Elle a été détricotée moins de six mois plus tard par un amendement présenté et voté à la sauvette dans des conditions qui n'honorent vraiment pas les parlementaires. Si prompts à demander et à constituer des commissions d'enquêtes, ils seraient bien inspirés d'appliquer cette curiosité légitime à leur propre comportement.
8. Néologisme que nous employons depuis une dizaine d'années dans ces travaux pour illustrer la mutation de ceux qui veulent, au-delà de leur don, donner du sens et de l'engagement à leur geste.

